

# e-Foot Officiel 94

#### SOMMAIRE

#### Communiqués

FMI

**Dates Formations** 

#### **PROCES VERBAUX**

Statuts & Règlements

Organisation des Championnats & Coupes

Football à Effectif Réduit

Futsal

Calendriers

Conseil des Sages

#### **ANNEXES**

Amendes



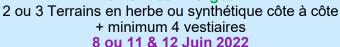
Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/



# LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges:



Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne



### Retour sur la Matinée du Samedi 26 mars 2022

Au siège du District du Val de Marne de Football

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée n'a pas pu délibérer ce jour sur les propositions de modifications aux Statuts (Modalités de représentation lors d'une Assemblée Générale dématérialisée / Répartition des compétences Assemblée Générale – Comité de Direction) ; conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District du Val de Marne, l'Assemblée est à nouveau convoquée, le MARDI 19 AVRIL 2022 à 18H00, pour délibérer, sans condition de quorum, sur les propositions de modifications statutaires. Un mail de convocation a été adressé à tous les clubs le 29/03/22.

## Séminaire des Présidents-es de clubs



Cliquez pour lire l'article

https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/retour-sur-la-matinee-du-26-mars-2022/

Edition N° 576 du Jeudi 31 Mars 2022

# COMMUNIQUES



#### Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

<u>chaque jeudi après-midi</u>: https://districtvaldemarne.fff.fr

\*Documents & \* Procès-Verbaux

#### **MEDAILLES DISTRICT 94**

Pour la saison 2018/2019 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (bulletin en annexe du journal) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

#### **Condition 'attribution:**

- Posséder une licence dirigeant(e)
- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club. Jusqu'au 31 Mai 2022 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).



# DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES»

<u>Pour les IMPOTS 2021</u> (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)

<u>Conditions d'éligibilité</u>

#### **Associations concernées**

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

<u>Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques</u> : vous pourrez déduire <u>jusqu'à 66% des dons annuels,</u> retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

#### Bénévoles concernés

Membres <u>bénévoles</u> de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles <u>imposables à l'impôt sur le revenu.</u>

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)



### Le 1<sup>er</sup> relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°18)

arrêté à la date du 18 Janvier 2022 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB : -Si vous ne parvenez pas à le télécharger, n'hésitez pas à contacter **VALERIE au 01.55.96.11.01** (Comptabilité).

# <u>Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le <del>18 Février 2022,</del> <u>ECHEANCE REPORTEE</u> <u>AU 25/03/22</u> soit :</u>

- -Par virement (\*) en indiquant bien le N° affiliation du Club dans l'ordre + relevé N° 18
- -Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention RELEVE N° 18 + N° d'affiliation.(ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre N° affiliation),
- -Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) en espèces (un reçu vous sera donné en échange)

#### <u>(\*) IBAN :</u>

		FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC: BREDFRPPXXX
--	--	------	------	------	------	------	------	-----	-----------------------

#### 1/4 de Finale COUPE NATIONALE FUTSAL

1/4 de Finale Résultat

<u>09/04/2022</u> <u>HEROUVILLE FUTSAL 1</u> - <u>KB FUTSAL 1</u>

#### **¼ de Finale COUPE DE FRANCE FOOTBALL ENTREPRISE**

1/4 de Finale Résultat

<u>02/04/2022</u> APSAP E. ROUX 94 – CA CHEMINOTS STEPHANAIS

# INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE 2021 à FEVRIER 2022

# <u>La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :</u>

- 3 mois de suspension fermes, Motif : Complicité de substitution d'identité.
- 1 an de suspension ferme et 6 mois avec sursis, Motif : Coups et blessures sur un joueur en tant que dirigeant, et fraude sur identité,
- **-10 matches fermes de suspension,** Motif : Menaces, intimidation et coups ayant entraîné une blessure.
- -Suspension de terrain 2 matches avec sursis. Motif: envahissement de terrain.
- **-18 mois de suspension fermes,** Motif : Comportement violent et agressif et entrée sur le terrain sans autorisation de l'arbitre
- **-10 matches de suspension fermes,** Motif : A pénétré sur le terrain sans autorisation et cherché l'affrontement avec une attitude agressive envers l'arbitre central
- 4 ans de suspension fermes, Motif: Coup volontaire envers officiel après match, sans ITT.
- 3 ans de suspension fermes, Motif : Coups volontaires à joueur adverse avec ITT ≥ 8 jours,
- 12 matches de suspension fermes, Motif : Propos menaçants et intimidation envers l'arbitre officiel, à l'issue du match
- 3 mois de suspension fermes, Motif : Fraude sur identité
- 3 mois de suspension fermes, Motif de complicité de fraude sur identité
- 1 an de suspension ferme, Motif : Fraude sur identité
- 10 matchs de suspension fermes, Motif : Menaces verbales, propos grossiers et injurieux, pendant et après match envers l'arbitre officiel,
- Mise « hors compétition » ANCIENS D2 poule B
- -Retrait de 10 points au classement SENIORS D2 A, Motif : Fraude sur identité de joueur,
- **-6 mois de suspension fermes,** Motif : Fraude sur identité aggravée par son refus de reconnaître la version de l'arbitre officiel
- -3 mois de suspension fermes, Motif : Complicité fraude sur identité
- -3 ans de suspension fermes, Motif : Actes de brutalité sans blessure après match d'un dirigeant envers l'arbitre central
- **-12 matchs de suspension fermes,** Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur à officiel durant le match
- **-18 mois de suspension fermes,** Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur-dirigeant à officiel durant le match
- 12 matchs de suspension fermes, Motif : menaces et intimidations verbales et physiques envers officiel durant et après match et refus de quitter le terrain après son expulsion

<u>Une diffusion mensuelle des sanctions prisent par la Commission Départementale de Discipline</u> est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE.** 

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT.** 

AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER « RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

#### PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

#### **AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19**

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

Le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique <u>district94.covid19@gmail.com</u> doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

#### **LES OBLIGATIONS (RSG 94)**

#### **Article 11 - Les obligations**

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont : **D1** 

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ←3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

#### D2

. SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes

- . JEUNES  $\leftrightarrow$  3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe Pas d'obligation.

- **11.2** L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
- **11.3** Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition <u>ou est déclassée pour fraude</u>, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3ème forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

#### TERRAINS IMPRATICABLES

#### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présenceSans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis - Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies. 20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet. E-FOOT 94 n° 576 Page 6 de 45

**20.6.3** Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi.

#### **INFOS DIVERSES**

#### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
- . Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

#### Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

#### **TOURNOIS PROVINCE**

<u>Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17</u>

**Contact :** Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00) Internet : <u>www.fclesoler.com</u> rubrique <u>Tournoi du Ribéral 2022</u>

U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022

Contact: Gerard ALLARY: 517419@lcof.fr
Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr
Désiré MARIOT: mariot.desire@orange.fr

# Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui auralieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

\* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

\* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

\* U17: lundi 6 juin 2022.

Contact: Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17 icloud. Com

#### Le club de l'US Selommes (41) organise ses tournois de l'Ascension

\*Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,

\*Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact: MONIEZ Vincent 06.28.27.42.96, tournoi.selommes@orange.fr

# Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact: Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

# <u>Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow'Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.</u>

Contact: 06.11.49.77.63.



#### 20ème Tournoi International du Soleil EMAF LES ANGLES des 16 et 17 AVRIL 2022

- . U14: Joueurs nés en 2008. (Foot à 11 + 5 remplaçants)
- . U12/U13: Joueurs nés en 2010 et 2009. (Foot à 8 + 4 remplaçants)
- . U10/U11: Joueurs nés en 2012 et 2011. (Foot à 8 + 4 remplaçants)
- . U9 uniquement: Joueurs nés en 2013 (Foot à 8 + 4 rempaçants)
- . U8/U9: Joueurs nés en 2014 et 2013. (Foot à 5 + 3 remplaçants)
- . U6/U7: Joueurs nés en 2016 et 2015. (Foot à 5 + 3 rempaçants)

Contact: M FRANCOIS KEIFFER E.mail: <a href="mailto:fkeiffer84@gmail.com">fkeiffer84@gmail.com</a>

#### Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres)

Organise ses habituels Tournois Jeunes (de U6 à U15) de fin de saison les **Samedi 18 juin** et **Dimanche 19 juin 2022** 

Site: www.fcsge.footeo.com.

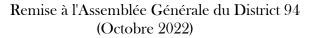
**Contact**: téléphone 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.



#### **DEMANDE DE MEDAILLE**

#### Au titre de dirigeant(e)s de clubs

#### **SAISON 2021 /2022**





JE SOUSSIGNÉ(E):
PRÉSIDENT(E) DU CLUB:
SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE <b>DISTRICT</b> POUR :
Nom :
Prénom:
Adresse:
DATE DE NAISSANCE :
LICENCE DIRIGEANT N°:
DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :
RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :
RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF):
JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :
BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires
ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze
VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent
OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille
(1) ENTOURER LA MENTION UTILE
EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA
MEDAILLE DE BRONZE
MEDAILLE DEVERMEIL
A
LE



# F.M.I

### Quelques précisions pour mieux vous aider

#### Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : https://fmi.fff.fr/

- 1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (\*)
- 3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).

Lorsque la **FMI** ne peut pas être utilisée (problème technique), une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.

Rappel: pas besoin de connexion internet le jour du match

(\*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur FOOTCLUB :

**FOOTCLUB** ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (renouveler l'opération pour chaque utilisateur)

#### A la une de notre site internet toutes les informations FMI:

https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/

#### Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre. Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur <a href="https://fmi.fff.fr/assistance/">https://fmi.fff.fr/assistance/</a>



### Du changement pour nos formations!

Dorénavant, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications se déroulant dans le Val de Marne est entièrement gérée par le District du Val de Marne de Football.



#### Comment s'inscrire?



#### **Formation Educateur**

- Se connecter à l'adresse <a href="https://districtvaldemarne.fff.fr">https://districtvaldemarne.fff.fr</a>
- Cliquer sur « FORMATIONS » puis « INSCRIPTION EDUCATEURS »
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité en bas de page
- « Consulter la liste des sessions »
- <u>Choisir sa formation « 94 »</u> puis «Récupérer le dossier de candidature» à compléter et à enregistrer
- Cliquer sur «s'inscrire à la formation», afin de formaliser son inscription
- <u>Ajouter</u> en pièce jointe votre dossier candidature intégralement rempli puis valider votre inscription

#### Comment payer?



#### Paiement de la formation, soit :

- Prélèvement club :

Courriel officiel du club, confirmant la prise en charge de la formation

Virement bancaire (RIB Joint):

Envoyer par mail la preuve du virement (photo)+ nom / prénom / formation concernée

- Chèque:

A déposer au District ou à envoyer par courrier

- Espèces:

A déposer au District

#### **VERS QUI S'ADRESSER?**

Au 01.55.96.11.02

Mail: formation@districtvaldemarne.fff.fr





#### ATTENTION!! Les dossiers ne seront validés qu'à réception du règlement.



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partages,

<u>le District continuera à vous proposer une offre de restauration à 10€/jour</u>

(Le règlement sera à réaliser le jour même et uniquement en chèque ou espèces)



#### **PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022**

#### CFF1

U9 - Module 7-8 ans						
Date Début	Date Fin	Localité				
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON				
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT				
03/02/2022	04/02/2022	VISIO				
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT				
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT				
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)						
Date Début	Date Fin	Localité				
24/02/2022	25/02/2022	REPORT				
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)						
Date Début	Date Fin	Localité				
21/02/2022	22/02/2022	REPORT				

U11 - Module 9-10 ans						
Date Début	Date Fin	Localité				
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT				
13/01/2022	14/01/2022	VISIO				
10/02/2022	11/02/2022	VISIO				
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT				
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT				
U11 - Mo	U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)					
Date Début	Date Fin	Localité				
28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES				
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)						
Date Début	Date Fin	Localité				
25/04/2022	26/04/2022	CLUB				

#### CFF2

	J13 - Module 11-12 ar	-				
Date Début Date Fin Localité						
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT				
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT				
20/01/2022	21/01/2022	VISIO				
17/02/2022	18/02/2022	VISIO				
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT				

U15 - Module 13-14 ans						
Date Début	Date Fin	Localité				
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC				
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY				
27/01/2022	28/01/2022	VISIO				
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT				
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT				

#### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans					
Date Début	Date Fin	Localité			
24/01/2022	25/01/2022	VISIO			
03/03/2022	04/03/2022	PARC DU TREMBLAY			
19/04/2022	20/04/2022	THIAIS			

SEN - Module Seniors					
Date Début Date Fin Localité					
14/02/2022	15/02/2022	VISIO			
14/03/2022	15/03/2022	PARC DU TREMBLAY			
12/05/2022	13/05/2022	THIAIS			

#### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-						
Date Début	Date Fin	Localité				
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT				
05/05/2022	06/05/2022	CLUB				
Modu	Module U6-U7 - Module 5-6 ans					
Date Début	Date Fin	Localité				
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT				
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT				

Gardien de But -Module découverte-					
Date Début	Date Fin	Localité			
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT			
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT			
Animatrice Fédérale de Football					
Date Début	Date Fin	Localité			
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB			
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB			

#### CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)					
Date Début	Date Fin	Localité			
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY			

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)				
Date Début	Date Fin	Localité		
12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY		
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY		
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY		

# FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» DONS AUX ŒUVRES (2021) Sur les IMPOTS 2022





#### Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association AVANT 31 Décembre 2021
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021 case 7UF de la

déclaration

3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021

#### Conditions d'éligibilité

#### Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

<u>Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques</u> : vous pourrez déduire <u>jusqu'à 66%</u> des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

#### Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

#### Dépenses et montants concernés

#### Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE)

L'association conserve les justificatifs.

#### Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole		
pe de véhicule Par kilomètre parcouru		
Véhicules automobiles	0,321 €	
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €	

#### Pièces complémentaires

#### Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de  $x \in \mathbb{R}$ .

#### Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un <u>modèle fixé réglementairement</u> (**Reçu 11580-**03).

#### Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les <u>dons</u> de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

#### Calcul de la réduction d'impôt

#### Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

<u>Plafonnement</u>: Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) <u>peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.</u>

# FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M	
Adresse :	
	aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1). Association (1): Pour la déclaration 2022 des revenus de 2021.
	<b>:</b>
N° Immatriculation	du véhicule utilisé :
(Joindre copie de l	la carte grise)

Date	Objet	Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement	Montant <b>OU</b> Nombre de Km Joindre justificatif si déplacement)
Exemple 07.01.21	Réunion District	champigny	5 Kms

E-FOOT 94 n° 576 Page 15 de 45

Date	Objet	Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement	Montant <b>ou</b> Nombre de Km (Joindre justificatif si déplacement)
+			
+			
		OT 94 n° 576 Page 16 de	<u> 45                                    </u>

Date	Objet	Nature de la dépense (indiquer le lieu si déplacement	Montant <b>OU</b> joindre justificatif	Nombre de Kr si déplacement,
ais de dép	lacement :	ıl de Km : X		

-	Frais de déplacement : Automobile : Nombre total de Km :					
<u>(</u>	OU (Tarif par Km - Vélomoteurs, scooters, motos)  Nombre total de Km : X 0,124 € =					
Je soussigné(e):						
Fait àlele <u>Signature :</u> E-FOOT 94 n° 576 Page 17 de 45						



# Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse:
N°Rue
Code postal Commune
Objet :
Cochez la case concernée (1) :
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du//
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
☐ Fondation d'entreprise
Oeuvre ou organisme d'intérêt général
Musée de France
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
Agence nationale de la recherche (ANR)
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
Autre organisme :

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

	De	onateur		
Nom:		Prénoms :		
Adresse:				
	Commune			
Le bénéficiaire reconnaî	t avoir reçu au titre des dons et	euros	t à réduction d'imp	ôt, la somme de :
Somme en toutes lettres	:			
Date du versement ou d	du don :/			
prévue à l'article (3) :	sur l'honneur que les dons et  200 du CGI	versements qu'il reçoit 238 bis du CGI		réduction d'impô V bis A du CGI
Forme du don :				
Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration	de don manuel	Autres
Nature du don :				
☐ Numéraire	Titres de sociétés cotés	Autres (4)		
En cas de don en numé	raire, mode de versement du	don:		
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, p	rélèvement, carte b	pancaire
L'organisme bénéficiaire de l'une des catégories d Il est rappelé que la déliv dispositions de l'article 1 ces documents.	e peut cocher une ou plusieurs cases. e peut, en application de l'article L. 80 'organismes mentionnées aux articles vrance irrégulière de reçus fiscaux pa 740 A du code général des impôts, a revenus ou de produits; frais engagé	200 et 238 bis du code généra r l'organisme bénéficiaire est s à une amende fiscale égale à 2	l des impôts. susceptible de donner li 25 % des sommes indû	eu, en application de ment mentionnées su
			Date et signatu	re
			/	

# Procès-Verbaux

## **CONSEIL DES SAGES**

Réunion du 28/03/2022

<u>Président</u>: Docteur Thomas

<u>Présents</u>: MM. Couffin, Maloney, Amsellem, Rochette, Maggi <u>Excusés</u>: Mme Policon MM. Leguyader, Rannou, Souissi

#### Plateau U7 du 05/02/22 à Orly

Retour du dossier de la Commission Football à Effectif Réduit.

<u>Objet</u>: Un plateau U7 devait avoir lieu le 5 Février 2022 sur le terrain de l'AS Orly avec les jeunes joueurs du club du FC Nogent. Ce plateau n'a pas eu lieu car les parents et les enfants du FC Nogent ayant refusé de se déplacer à cette date.

#### Après audition de :

- Monsieur Diaz, éducateur des U7 du FC Nogent.

Celui-ci a reconnu la faute du club du FC Nogent, qui bien qu'ayant refusé de se déplacer, trouvant Orly "trop loin" a envoyé à l'AS Orly deux listes de 25 joueurs (une de U6 et une de U7).

#### Le Conseil :

- -Regrette l'absence non excusée des responsables de l'AS Orly dûment convoqués.
- -Regrette que le District n'ait pas été informé de l'intention du FC Nogent de ne pas se rendre au plateau organisé.
- -Déplore l'attitude véhémente de M. Diaz Frédéric lors de la réunion
- -Rappelle aux deux clubs leur devoir de respecter les organisations mises en place et de répondre aux convocations.

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

#### Réunion du Mardi 29 Mars 2022

Président: M. COMBAL

Présents: MME NYEMBMAL. MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, LEFEUVRE, SAMBA.

#### **AVIS A TOUS LES CLUBS**

#### Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

#### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

#### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

#### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

#### Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u>:
 Amende 100.00 euros

#### PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

- -18 AVRIL 2022
- -1er & 8 MAI 2022
- -26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

#### **DEPARTEMENTALE « SENIORS »**

#### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### 23389003- CO CACHAN / VITRY ES Séniors D1 du 17/04/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 29/03/22 (changement de terrain).

Accord de la commission, la rencontre aura lieu le 17/04/22 à 15h00 au stade Gaston Roussel à FRESNES.

#### 23735021- CHEVILLY LARUE ELAN 1 / VILLIERS ES 1 Séniors D2.A du 03/04/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 29/03/22, Via Foot clubs (demande de report) **Accord de la commission, match le 01/04/22 à 20h00.** 

# 23840649- ETOILE SPORTIVE SOURDS VITRY / LE PERREUX FR 3 Séniors D4.A du 03/04/2022

Courriel de Etoile Sportive Sourds Vitry du 29/03/22 (changement de terrain et d'horaire). **Accord de la commission, la rencontre aura lieu au stade Arrighi à Vitry à 15h30.** Prévenir vos adversaires.

#### **COUPE VDM SENIORS**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS**

Seniors :Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 2022EffectuéFinale11 et 12 Juin 2022

# <u>Désignation des matchs comptant pour la finale les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 15h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **COUPE SENIORS Amitié**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié**

Amitié :Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 202203 mai 2022

Finale 11 et 12 Juin 2022

#### **CHAMPIONNAT CDM**

#### 23459127- VILLENEUVOISE ANTILLAISE FCA / MACCABI CRETEIL FC CDM D1 du 27/03/2022

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre et courriel de Villeneuvoise du 28/03/22 (terrain occupé). Match non joué.

La commission reporte la rencontre à date ultérieure.

#### **COUPE CDM**

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM: <u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

 ¼ Finale
 17 Avril 2022
 effectué

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 03 Mai 2022

Finale 12 Juin 2022

#### CHAMPIONNAT ANCIENS

#### 23454172- ARSENAL AC 11 / THIAIS FC 11 Anciens D3.B du 27/03/2022

Courriel de Thiais du 28/03/22.

La commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe d'ARSENAL AC 11.

#### 23824589- IVRY PORTUGAIS TRAV / VALENTON FA 11. Anciens D4 du 20/03/2022

Courriel de Valenton FA du 28/03/22.

La commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de IVRY PORTUGAIS TRAV.

#### 23454085- CRETEIL FC / DEFENSE NATIONALE PARIS CS Anciens D3.A du 27/03/2022

Courriel de Défense Nat. du 24/03/22.

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe de DEFENSE NATIONALE PARIS

#### 23824586- SUCY FC 11 / CHAMPIGNY FC 11 Anciens D4 du 27/03/2022

Courriel de Champigny FC 11 du 24/03/22 (Cas de Covid 19 Positifs) La commission reporte le match au 22/05/22. Prévenir vos adversaires.

#### 23453819- VILLIERS ES 11/ AS ULTRA MARINE VI 11. Anciens D2.B du 27/03/2022

Courriel du club d'Ultra Marine du 24/03/22,

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe de ULTRA MARINE.

#### **COUPE ANCIENS**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS**

Anciens: Dates des Rencontres Dates des tirages

 ¼ Finale
 17 Avril 2022
 Effectué

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 03 Mai 2022

Finale 12 Juin 2022

## <u>Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 9h30 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **CHAMPIONNAT + 45 ANS**

#### 24375711 - LE PERREUX FR 14 / IVRY DESPORTIVA VIMA 12 + 45 ans.A du 03/04/22

Courriel de Le Perreux FR du 25/03/22 (changement d'horaire)

Accord de la commission, la rencontre aura lieu à 10h30 au lieu de 9h30. Prévenir vos adversaires.

#### **COUPE + 45 ANS**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »**

+ 45 Ans :Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 202203 mai 2022

Finale 12 Juin 2022

## <u>Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 9h30 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### CHAMPIONNAT +55 ans

#### 23841793 -FRANCILIENNE 94 LE PERREUX FR 16 / ST MAUR VGA 12 + 55 ans.B du 03/04/22

Courriel de Le Perreux FR du 25/03/22 (changement d'horaire)

Accord de la commission, la rencontre aura lieu à 9h00 au lieu de 9h30. Prévenir vos adversaires.

# 23840082 -FRANCILIENNE 94 LE PERREUX FR 15 / AMICAL CLUB 2000 12 + 55 ans.A du 03/04/22

Courriel de Le Perreux FR du 25/03/22 (changement d'horaire)

Accord de la commission, la rencontre aura lieu à 9h00 au lieu de 9h30. Prévenir vos adversaires.

#### **COUPE VDM ENTREPRISE**

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié: <u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

 ¼ Finale
 16 Avril 2022
 effectué

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 3 mai 2022

Finale 11 et 12 Juin 2022

#### **CHAMPIONNATS FEMININS**

#### **COUPE FEMININE**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES Séniors**

Séniors VDM: <u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

¼ Finale16 avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 2022Effectué

Finale 12 Juin 2022

# Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 16 avril 2022 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES U15**

U15 VDM: Dates des Rencontres Dates des tirages

 ¼ Finale
 16 avril 2022
 Effectué

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 29 mars 2022

Finale 12 Juin 2022

# Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 16 avril 2022 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

# 24473607- ST MAUR FEMININ VGA / PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A U15 Féminines du 30/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 28/03/22.

Accord de la commission, match le 06/04/22.

#### **DEPARTEMENTALE JEUNES**

#### Coupe VDM U20

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT:Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 avril 2022Effectué½ Finale22 Mai 202203 Mai 2022

Finale 11 Juin 2022

# <u>Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou Footclub

#### **CHAMPIONNAT U18**

#### 23450171-LIMEIL-BREVANNES AJ 1 / ALFORTVILLE US 1 D1 du 20/03/22

Courriel d' Alfortville US du 24/03/22.

Voir PV du 22/03/2022

#### Coupe VDM U18

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18**

U18 VDM: Dates des Rencontres Dates des tirages

¼ Finale16 avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 2022Effectué

Finale 12 Juin 2022

# <u>Désignation des matchs comptant pour la finale qui aura lieu le 17 avril 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **CHAMPIONNAT U16**

#### Coupe VDM U16

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16**

U16 VDMDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 202203 mai 2022Finale12 Juin 2022

# <u>Désignation des matchs comptant pour la finale qui aura lieu le 17 avril 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **Coupe Amitié U16**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE**

U16 AMITIEDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 202203 mai 2022

Finale 12 Juin 2022

# Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub** 

#### **Coupe District U16**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT**

U16 DISTRICTDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 202203 Mai 2022Finale12 Juin 2022

#### **CHAMPIONNAT U14**

#### Coupe VDM U14

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM**

U14 VDMDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 avril 2022Effectué½ Finale26 Mai 2022EffectuéFinale11 Juin 2022

# <u>Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 16 avril 2022 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub. 3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

#### **Coupe Amitié U14**

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE**

U14 AMITIE	Dates des Rencontres	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

## <u>Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 16 avril 2022 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.</u>

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

1 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou Footclub

#### **Coupe District U14**

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1/8 Finale	26 Mars 2022	Effectué
¼ Finale	23 Avril 2022	05 avril 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

#### 24430679- VITRY ES 1 / LIMEIL BREVANNES AJ 1 U14 du 26/03/2022

Courriel de Vitry ES du 17/03/22 (demande de report).

Accord de la commission, match le 30/03/22 à 17h au stade Gosnat à Vitry. Prévenir vos adversaires.

#### 24430682- THIAIS FC 1 / ORLY AVS 1 U14 du 30/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub) du 29/03/22 (demande de report). **Accord de la commission, match le 06/04/22.** 

## **COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)**

#### Réunion du lundi 28 mars 2022

Président: M. AMSELLEM Emile,

Membres: Mme RANSOU Virginie et MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, NOYON Joël,

SAINT-ALBIN Maurice,

Assistent: Mme GUILIANI, MM. DARDENNES Patrick,

Absents (e) excusés (ée): Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, TAFININE Driss.

#### **AVIS AUX CLUBS**

#### **UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée)**:

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la <u>F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.</u> En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES: une *feuille de match papier* doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

#### **RAPPEL IMPORTANT:**

Pour la phase 2 des critériums U11 et U13 : Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

#### **RAPPEL ENVOI DE COURRIERS**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

#### Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

#### Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités

par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

#### LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal: au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42

#### Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de ....... Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur... Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

#### ADMINISTRATIF

#### PLATEAUX U7

#### Courrier du SUCY F.C. du 28/03/2022

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** à l'interclubs de CHAMPIGNY F.C. 94 en U6/U7 La Commission regrette que le club de CHAMPIGNY F.C. 94 n'est pas fait d'efforts pour trouver un horaire qui convienne et qui permette aux enfants de jouer.

#### **CRITERIUM U11**

<u>Courrier du SUCY F.C. du 25/03/2022</u>

GENTILLY ATHLETIC CLUB/SUCY F.C. U11 G6 AB du 26/03/2022

Pris note de vote **FORFAIT AVISE**.

Courrier du VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 26/03/2022

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS/BRY F.C. U11 G4 ABCD du 26/03/2022

Pris note du FORFAIT AVISE du BRY F.C. (4 équipes)

#### Courrier du FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 26/03/2022

U. S. IVRY FOOTBALL / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G2 ABCD du 26/03/2022 Pris de votre FORFAIT AVISE.

#### Courrier du JOINVILLE R.C. du 25/03/2022

JOINVILLE R.C./CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule A AB du 12/03/2022

Pris note de vote courrier au sujet des amendes.

Après vérification, il n'y a pas de connexion F.M.I de JOINVILLE R.C. (Voir la copie d'écran). La Commission maintient les amendes.



#### **CRITERIUM U13**

<u>Courrier du VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 21/03/2022</u> VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS / CHAMPIGNY F.C. 94 U13 G6 AB du 19/03/2022

Après vérification, pas de connexion F.M.I pour CHAMPIGNY F.C. 94 : Amende de 50 & x = 100 & a CHAMPIGNY F.C. 94 (Voir le tableau des amendes).

Courrier du club : SUCY F.C. du 22/03/2022

SUCY F.C. / VILLIERS S/MARNE ENT.S. U13 G2 ABCD du 26/03/2022 Pris note du FORFAIT AVISE de 2 équipes de VILLIERS S/MARNE ENT.S.

Courrier du club: FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 28/03/2022

F. C. MANDRES PERIGNY / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G3 ABCD du 26/03/2022

Pris note de votre FORFAIT AVISE pour cause de la Covid-19.

# CHALLENGE REGIONAL DU SAMEDI 19 MARS 2022

FONTENAY SS/BOIS U.S.

La Commission n'a pas reçu les résultats et les feuilles d'engagements des plateaux à : **AVENIR SPORTIF D'ORLY** 

A nous envoyer en urgence.

# **PINALE DEPARTEMENTALE FOOT U13 PITCH DU SAMEDI 02 AVRIL 2022**

au Stade Jean BOUIN - Avenue Jean BOUIN - 94600 CHOISY-LE-ROI RDV à 9 H 30

> **ASOMBA AVENIR SPORTIF D'ORLY BOISSY F.C. CHARENTON C.A.P. CHEVILLY LA RUE ELAN CHOISY LE ROI A.S. CRETEIL LUSITANOS F. US FONTENAY SS/BOIS U.S. JOINVILLE R.C. NOISEAU STE S.** PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. THIAIS F.C. **U. S. IVRY FOOTBALL** VILLEJUIF U.S. VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS **VITRY E.S.**

#### **SAISON: 2021 - 2022 N°11 - JOURNAL DES AMENDES** en $\ll$ FOOT ANIMATION $\gg$ (PV DU 28/03/2022) **MONTANTS CLUBS CLUBS AMENDES MOTIFS RENCONTRES** DES **AMENDES** VILLEJUIF U.S./ Pas de F.M.I BOISSY F.C. CRIT.LACHICHE Poule 519839 VILLEJUIF U.S. 50,00€ Poule A Unique A du 19/03/2022 FONTENAY SS/BOIS U.S./ Pas de F.M.I ALFORTVILLE US CRIT.LACHICHE 521869 **ALFORTVILLE US** 50,00€ Poule A Poule Unique A du 19/03/2022 JOINVILLE R.C./ Pas de F.M.I CHOISY LE ROI A.S. CRIT. 500031 **CHOISY LE ROI** 50,00€ Poule A **LACHICHE Poule A** du 19/03/2022 VILLENEUVE ACADEMIE Pas de F.M.I FOOTBALL CHEMINOTS/ 510665 CHAMPIGNY F.C. 94 100,00€ Poule A et Poule B CHAMPIGNY F.C. 94 U13 G6 AB du 19/03/2022 **JOURNAL DES TOTAL GENERAL** N°11 250.00€ **AMENDES**

## ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13,	20,00 €
2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	
Forfait non-avisé Festival U13,	30,00 €
2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale,	50,00 €
Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
2éme forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3éme forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00€
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13,	10,00 €
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	
Forfait non-avisé Festival U13,	15,00 €
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J. ).	
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	<mark>50 € / équipe</mark>

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

#### Réunion du 28/03/2022

Président : M. MAGGI

Présents: MM. FOPPIANI - TAVENOT - GUERCHOUN

#### **La Commission:**

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-VACCINAL «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,

Si une équipe se présente sans PASS VACCINAL ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

#### **SENIORS**

#### SENIORS – D3 /A = BANN'ZAMMI 1 / VILLENEUVE ABLON U S 2 du 13/03/2022

Demande d'évocation du club de VILLENEUVE ABLON U S 2

par lettre du 18/03/2022 sur la participation et la qualification du joueur **VALVERDE Yannick licence 23403653** du club de **BANN'ZAMMI 1** susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de <u>BANN'ZAMMI 1</u> informé le 22/03/2022 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 02/02/2022 de 2 matchs fermes de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de COUPE INTER DOM CREDIT MUTUEL disputée le 30/01/2022 contre AS ULTRA MARINE VITRY avec l'équipe SENIORS 1

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 31/01/2022 a été publiée dans FOOT 2000 le 04/02/2022, et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe SENIORS 1

Considérant qu'entre le 31/01/2022 et le 13/03/2022 aucune rencontre officielle ne s'est déroulée pour l'équipe SENIORS 1.

Le joueur mis en cause n'a donc purgé AUCUN de ses 2 matchs de suspension,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat D3/A opposant l'équipe SENIORS 1 au club de <u>VILLENEUVE ABLON U S 2</u> puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **VALVERDE Yannick licence 23403653** du club de **BANN'ZAMMI 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de <u>BANN'ZAMMI 1</u> (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE ABLON U S 2 (3 points, 1 but).

Débit : <u>BANN'ZAMMI 1</u> 50,00€ Crédit : <u>VILLENEUVE ABLON U S 2</u> 43,50€

#### De plus, la commission :

-Inflige une amende de 50,00 euros au club de <u>BANN'ZAMMI 1</u> pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF

-Inflige un match de suspension ferme à compter du 04/04/2022 au joueur VALVERDE Yannick licence 23403653 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

#### SENIORS – D4/B = VILLENEUVE AFC 1 / BOISSY FC 2 du 20/03/2022

Réserve du club de <u>VILLENEUVE AFC 1</u> sur la qualification et la participation des joueurs :

TAVARES NOBRE Ryan licence hors période du 14/09/2021 UNGRICHT Julien licence hors période du 23/08/2021 SIBY Lubane licence hors période du 18/10/2021

du club de <u>BOISSY FC 2</u> au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors délais », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de <u>BOISSY FC 2</u> a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors période » 2021/2022 à savoir:

TAVARES NOBRE Ryan licence hors période du 14/09/2021 UNGRICHT Julien licence hors période du 23/08/2021 SIBY Lubane licence hors période du 18/10/2021

Considérant que le club de <u>BOISSY FC 2</u> a fait figurer <u>plus de 2 joueurs « mutation hors période »</u> et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

La commission dit la réserve fondée et donne MATCH PERDU par pénalité (-1 point : 0 but) au club de BOISSY FC 2 pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE AFC 1 (3 points, 2 buts)

Débit : **BOISSY FC 2** 50,00 euros Crédit : **VILLENEUVE AFC 1** 43,50 euros

#### **ANCIENS**

#### <u>ANCIENS – D1 = ARRIGHI AS 11 / CACHAN ASC CO 11 du 23/03/2022</u>

La commission prend connaissance du courriel du 22/03/2022 du club de <u>CACHAN ASC CO 11</u> appuyant la réserve technique et l'observation d'après-match inscrites sur la FMI.

Cette réserve technique et l'observation d'après-match portent sur l'entrée du joueur **TCHETCHE Adou** du club d'<u>ARRIGHI AS 11</u> et numéro 14 sur la feuille de match entré à la 50ème minute sans avoir été contrôlé au début de la rencontre.

#### La commission convoque pour sa réunion du 04/04/2022 à 18 heures :

- -Les capitaines des deux équipes
- -Le joueur TCHETCHE Adou
- -Le Dirigeant de chacune des équipes
- -L'arbitre de la rencontre

PRESENCE INDISPENSABLE

#### ANCIENS – D4 = IVRY PORTUGAIS TRAV 1 / MAROLLES FC 11 du 13/03/2022

Reprise du dossier.

Audition de Mme GUILIANI Patricia du club de MAROLLES FC 11.

Absence non excusée des personnes convoquées du club de IVRY PORTUGAIS TRAV 1

A l'issue de l'audition, il s'avère que pour que la réclamation soit recevable, le capitaine du club de **MAROLLES FC 11** aurait dû exiger de l'arbitre de prendre en compte la réclamation sur le fait de l'entrée dans la rencontre du joueur concerné (article 145 de RSG de la FFF) ce qui aurait eu pour effet que cette réclamation soit inscrite sur la feuille de match.

En conséquence, la commission rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL**

#### Réunion du Lundi 28 Mars 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents: MM. A. BELOUFA - V. MONNEY - F.DIAZ

Pour Information, la Commission Futsal se réunie tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

#### **RAPPEL**

#### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1** - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

#### **FUTSAL D2**

#### 24062367 - CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2 du 20/03/22

#### Reprise du dossier.

Courriel tardif (19/03/22 à 12h15 pour match le 20/03) de Choisy Le Roi AS nous informant de l'indisponibilité de l'installation.

<u>La Commission demande au club de CHOISY LE ROI AS de bien vouloir lui faire parvenir une attestation du propriétaire de l'installation pour sa réunion du Lundi 28/03/22.</u>

En l'absence de réponse du club de Choisy Le Roi AS et de la municipalité de Choisy-Le-Roi et compte tenu du rapport de l'arbitre qui s'est règlementairement déplacé car la rencontre était toujours programmée sur le site du District du Val de Marne le vendredi à 18h00.

#### La Commission décide :

-Match perdu pour erreur administrative aux deux équipes (Opoint/Obut) (Les deux équipes doivent se déplacer avec au minimum 3 joueurs).

#### 24062365 - VITRY ASC 2 / VINCENNES FC FUTSAL 2 du 18/03/22

Lecture de la feuille de match papier et du rapport de l'arbitre.

La Commission prend note du 2<sup>ème</sup> Forfait de VINCENNES FC.

#### (Rappel)

#### 24062399 - SAINT MAURICE AJ 2 / CHOISY LE ROI AS 1 du 09/04/22

Courriel de la LPIFF du 15/03/22 qui fixe une rencontre de SAINT MAURICE AJ 1 au 09/04/2022 rendant le gymnase indisponible pour la rencontre citée en objet. La Commission reporte la rencontre au samedi 16/04/2022 au Gymnase Centre Municipal Des Sports.

#### 24062368 - C'NOUES 1 / VERS L'AVANT 1 du 20/03/22

Courriel du 15/03/2022 de C'NOUES FUTSAL et de la Municipalité de Villiers sur Marne nous informant de l'indisponibilité de l'installation pour des problèmes techniques.

La Commission reporte la rencontre au dimanche 17/04/2022 au Gymnase Léo LAGRANGE à 18H45. La Commission vous informe qu'en cas d'indisponibilité persistante de l'installation à cette date, la rencontre sera inversée.

#### 24062366 - VILLENEUVE ABLON US 1 / SAINT MAURICE AJ 2 du 09/04/22

Courriel de VILLENEUVE ABLON US et de la municipalité du 15/03/2022 nous informant du l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 09/04/2022 au Gymnase Anne FRANCK.

#### 23974565 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22 FUTSAL D1

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

#### 24062364 - VSG FUTSAL 2 / C'NOUES 1 du 11/03/22 FUTSAL D2

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux. La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.

#### (Rappel Coupe VDM Futsal)

#### 24298789 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 05/03/2022 (reporté au 15/04/2022)

Courriel de CHAMPIGNY FC du 28/02/2022, nous informant que la ligue a programmé un match de Coupe de Paris de CHAMPIGNY CF 1 au 15/04/2022 (prioritaire) et propose de reporter la rencontre de Coupe du Val De Marne au lundi 11/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h15. La Commission donne son accord. Prévenir l'équipe adverse.

#### COUPE DU VAL DE MARNE

#### 24298791: CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL Coupe Futsal du 26/02/2022

Réception du dossier transmis par la Commission des Statuts et Règlements informant de la perte par pénalité de la rencontre de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY CF 2.

La rencontre de ¼ de finale de la Coupe du Val De Marne Futsal opposera donc CHAMPIGNY CF2 au vainqueur de la dernière rencontre de 1/8ème opposant CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 à CHAMPIGNY CF 1 le 11/04/2022.

#### FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

#### Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

#### 1<sup>ER</sup> Appel de Feuille de Match

Journée 12 D1 Futsal

23974550 : CAL 94 Futsal 1 / Créteil Palais Futsal 2 du 19/03/22.

#### 2ème Appel de Feuille de Match

Journée 10 D2 Futsal

24062362 : Vers l'Avant 1 / Villeneuve Ablon US 1 du 12/03/22.

#### **COMMISSION DU CALENDRIER**

(Championnats et Critériums Foot à 11)

#### **REUNION DU 31/03/2022**

#### RAPPEL:

U18 D3.B:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

- -La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

#### **Avis aux CLUBS!**

Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

# FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A:	VALENTON CS (1)	U16 D4.B:	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
---------------	-----------------	-----------	-------------------------

SENIORS D4.A: BOSS TON FOOT (1) VILLENEUVE ABLON US

SENIORS D4.B: VILLENEUVE ACAE FOOTBALL (1) CHEVILLY LARUE

U18 D1:ALFORTVILLE USALFORTVILLE FC (2)U18 D3.A:BOISSY FCU14 D3.B:ALFORTVILLE US (2)

SFC CHENNEVIERES (1) U14 D4.A: CHENNEVIERES SFC (1) ST MAUR VGA US (3) ARCUEIL COSM (2)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) U14 D4.B: ASOMBA (1)

SANTENY SL (1) U14 D4.C : LUSITANOS US
U16 D2.A : CACHAN CO (2) U14 D4.D : CHOISY AS (4)

U16 D3.A: ALFORTVILLE US (2) ALFORTVILLE FC (1)

VILLECRESNES US (1) CDM D2 : LIMEIL BREVANNES AJ (5)

U16 D4.A: ALFORTVILLE FC (1) NUEVO UNO (2)

Anciens D3: TREMBLAY AJ (11)

#### MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

<u>CDM D1 : VILLENEUVOISE ANTILLAISE / MACCABI CRETEIL FC du 27/03/22 U14 D2 : CHOISY AS (2) / ST MAUR VGA US (2) du 02/04/2022</u>

#### **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

#### 1er appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

SENIORS D4/A: PHARE ZARZISSIEN 1 / BOISSY UJ 1 du 20/03/22

SENIORS D4/B: VILLECRESNES US 2 / VAL DE FONTENAY US 1 du 06/03/22

AS ZENECA 1 / VERS L'AVANT 1 du 21/03/22

<u>U14 D2/A</u>: ST MAUR VGAUS 2 / NOGENT FC 1 du 19/03/22 <u>U14 D4/B</u>: ST MAUR VGAUS 3 / NOGENT FC 3 du 19/03/22

#### 2ème appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

SENIORS D2/B: ALFORTVILLE US (2) / FRESNES AAS (1) du 13/03/22

#### **FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**

#### Article 44-3 du règlement sportif général -

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 20/03/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation	2 <sup>ème</sup> non-utilisation	3 <sup>ème</sup> non-utilisation	
	(avertissement)	(amende 100€)	(match perdu par pénalité)	
U14 D4				
St Maur VGA	29/01/2022			
BRY FC	12/03/2022			
Valenton FA	19/03/2022			
Nogent FC	19/03/2022			
U14 D3				
Champigny FC	29/01/2022			
Olympique Paris Espoir	19/02/2022			
Créteil Lusitanos US	19/02/2022			
Perreux FR	19/03/2022			
U14 D2				
Fresnes AAS	05/02/2022	19/03/2022		
U14 D1				
ALFORTVILLE US	12/03/2022			
U16 D3				
St Maur VGA	20/03/2022			
U16 D2				
Villejuif US	16/01/2022			
U18 D3				
CRETEIL FU	13/03/2022			
U18 D2				
Hay les Roses CA	13/03/2022			
SENIORS D4				
Lusitanos St Maur	06/02/2022			
Arcueil COM	06/02/2022			
AS Zenaga	20/03/2022			
SENIORS D3				
O. PARIS ESPOIR	16/01/2022			
SENIORS D2				
ST MAUR VGA	16/01/2022			
US Villeneuve Ablon	13/02/2022			
FRESNES AAS	13/03/2022			
ANCIENS D4				
ST Mande FC	06/02/2022			
ANCIENS D2				
Maisons Alfort FC	16/01/2022			
ANCIENS D1				
RUNGIS US	06/02/2022			
Ivry Desportiva	13/02/2022			
FUTSAL D1				
Vision Nova	18/03/2022			

# ANNEXES

# AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Club :	547434	ARSENAL A.C.			
Dossier :	20093476	du 30/03/2022 Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23454172	27/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	29/03/2022	29/03/2022	40,00
Club :	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY			
Dossier :	20093435	du 30/03/2022 U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451851	27/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	29/03/2022	29/03/2022	9,50
Club :	560973	BLED FOOTBALL CLUB			
Dossier :	19958227	du 17/02/2022 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23840816	13/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	29/03/2022	29/03/2022	100,00€
Club :	560813	FUTSAL CLUB VINCENNES			
Dossier :	20092834	du 29/03/2022 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062365	18/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	29/03/2022	29/03/2022	40,00€
Club :	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.			
Dossier :	19958223	du 17/02/2022 Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23453911	27/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission	29/03/2022	29/03/2022	100,00
Club :	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.			
Dossier :	20093483	du 30/03/2022 Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule U	23824589	27/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	29/03/2022	29/03/2022	40,00
Club :	529210	VITRY E.S.			
	<b>529210</b> 20093434	VITRY E.S. du 30/03/2022 U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23452031	27/03/2022
Dossier :				23452031	27/03/2022
Dossier : Personne :		du 30/03/2022 U16 D2 (94)/ Phase Unique		23452031  Date de fin Fin récidiv	
Club:  Dossier:  Personne:  Motif:  Décision:	20093434	du 30/03/2022 U16 D2 (94)/ Phase Unique C.D - DISCIPLINE	Date d'effet		